

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

QUI SONT ILS ?

- Des bénévoles, membres d'une association agréée par le ministère de la santé
- Mandatés par une association
- Nommés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

- Veiller au respect des droits des usagers
- Accompagner, avec l'établissement à leur demande les patients lors des médiations et réclamations
- Participer à la Commission Des Usagers (CDU)
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches
- Faciliter les démarches des patients

QUELLES SONT LEURS ACTIONS ?

- **Conseiller les usagers** dans leurs démarches et les orienter dans le système de santé.
- **Faire des propositions** pour l'amélioration du fonctionnement d'un service, d'un établissement ou du système de santé de manière plus générale.
- **Faire remonter les besoins et problèmes rencontrés par les usagers d'un établissement de santé aux décideurs** notamment lors des CDU. Ils veillent à la qualité de la prise en charge des usagers dans les établissements sanitaires.

COMMENT LES CONTACTER ?

Titulaires :

Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY
UNAFAM
singavanillems@gmail.com

Jocelyne LAURET
Association pour le droit de mourir dans la dignité
06 92 60 35 64
j-lauret@wanadoo.fr

Suppléants :

Catherine HARNOIS
UNAFAM
perso974@yahoo.fr

Yolaine TORTILLARD
UDAF
volainemarie.t@hotmail.fr

SONT À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS CONSEILLER ET VOUS AIDER